

**NOTE SUR LES FINANCES PUBLIQUES DES  
PAYS DE LA CEMAC A FIN JUIN 2020**

Cette note analyse, sur le deuxième trimestre 2020, l'exécution des finances publiques en zone CEMAC et présente sur la même période, l'évolution de la dette publique consolidée dans les pays de la sous-région. Les données utilisées ici sont compilées ou estimées à partir des TOFE provisoires reçus des pays. Quelques indicateurs de suivi ont été élaborés et permettent d'avoir une idée de l'orientation de la politique budgétaire menée.

**VUE D'ENSEMBLE**

Pendant le deuxième trimestre 2020, l'activité économique en zone CEMAC a été fortement impactée par la COVID-19. En effet, contrairement au premier trimestre où les effets de la pandémie n'étaient pas encore très visibles, cette période a marqué l'entrée des pays de la CEMAC dans la crise, mais l'impact sur les finances publiques se fera plus sentir au troisième trimestre.

Au deuxième trimestre, les recettes se sont inscrites en hausse par rapport au premier trimestre, étant donné qu'elles sont liées aux activités de 2019, notamment en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés. Cette hausse des recettes s'explique également par la remontée des cours du pétrole au deuxième trimestre. En glissement annuel cependant, les recettes totales ont enregistré une baisse d'environ 10% à 2 881 milliards.

Tant en variation trimestrielle qu'en glissement annuel, les dépenses se sont inscrites en hausse au deuxième trimestre 2020, du fait de la prise en charge de la pandémie et de ses effets collatéraux sur le niveau de vie des couches les plus vulnérables de la population.

**Evolution trimestrielle des finances publiques de la CEMAC entre mars et juin  
2020**

	2019 Q2	2020 Q1	2020 Q2
Recettes totales	3198,0	1949,0	2881,3
Dépenses globales	2467,2	2444,0	3120,3
Solde budgétaire (base eng hors dons)	730,75	-495,0	-239,0

Source : estimations faites à partir des données des CNEF

En réaction à cette détérioration de l'environnement, presque tous les Etats de la sous-région ont modifié leurs lois des finances. Au Cameroun par exemple, la loi de finances rectificative a prévu une diminution des ressources de 11%, faisant revenir le budget de l'Etat de 4951.7 milliards à 4409 milliards. Au Gabon, le budget révisé est en diminution de 9% par rapport au budget initial. Au Tchad, la Loi des Finances rectificative a réduit le budget 2020 de 6% à 1136 milliards. Au Congo, la loi des Finances rectificative du 13 mai 2020 a diminué le budget initial de près de 50% à 1 082 milliards. En Centrafrique, la loi des finances rectificative adoptée le 10 juillet 2020 indique une hausse des ressources de l'Etat de 29% à 364 milliards, compte tenu de la nécessité de préserver les populations et l'économie des effets de la pandémie du Covid-19. Ce budget révisé qui prévoit un creusement du déficit primaire d'environ 42 milliards par rapport au budget initial, sera financé à hauteur de 118 milliards de FCFA par des ressources extérieures.

## **A-EXECUTION DU BUDGET**

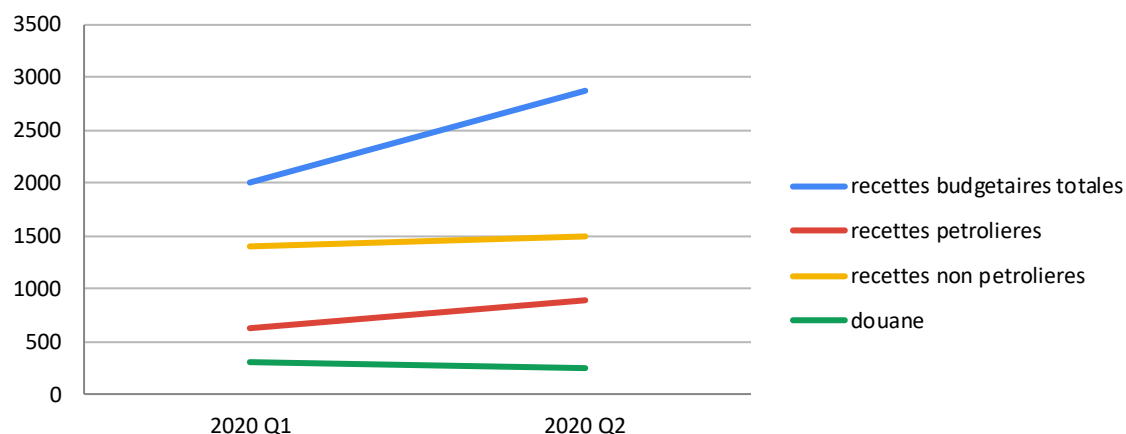
### **I-RECETTES**

Grâce à la remontée des cours du baril de 26 dollars à fin mars à 41 dollars à fin juin 2020, les effets de la pandémie de la COVID-19 sur les recettes budgétaires n'ont pas été très visibles. En effet, les recettes budgétaires globales de la sous-région sont passées d'environ 2000 milliards à environ 2880 milliards entre le premier et le deuxième trimestre 2020. Mais en glissement annuel, les estimations font état d'une baisse des recettes budgétaires d'environ 10% pour la zone CEMAC dans son ensemble.

Au Cameroun, les recettes ont connu un taux de réalisation des objectifs de 116.1% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 du fait de l'accroissement des recettes internes ; les ressources sur emprunts et dons ont quant à elles été réalisées respectivement de 105.2% et de 137.9%, les bailleurs ayant facilité les décaissements pour permettre au pays de mieux faire face à la crise sanitaire. En Guinée Equatoriale, les recettes budgétaires ont plus que doublé entre mars et juin 2020, passant d'environ 201,4 milliards en mars à près de 443,8 milliards. Les recettes budgétaires brutes au Gabon ont baissé de 5% à 939.6 milliards en glissement annuel à fin juin 2020.

S'agissant des droits de douane qui constituent l'un des postes les plus importants en matière de recettes dans la sous-région, on enregistre de façon générale, des baisses comparativement à la même période en 2019. Le Cameroun affiche des recettes douanières à hauteur de 300,7 milliards de FCFA contre 359,5 milliards à fin juin 2019, soit une baisse de 58,8 milliards (-16,4%) en glissement annuel, imputable à la baisse des importations à cause de la pandémie.

### Evolution des recettes de la CEMAC entre le premier et le second trimestre 2020 (milliards de F CFA)



## II-DEPENSES

Au deuxième trimestre 2020, les dépenses de la CEMAC ont suivi un rythme presque similaire à celui des recettes par rapport au trimestre précédent. L'exécution des dépenses publiques dans les Etats de la CEMAC a été réalisée dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire. De façon générale pour ce trimestre, suite à la rectification des lois de finances initiales les dépenses totales ont augmenté, passant d'environ 2500 milliards à environ 3120 milliards.

### Dépenses trimestrielles par pays en milliards

	2019 Q2	2020 Q1	2020 Q2	glissement annuel
CMR	1091,5	905,1	916,7	-16%
CGO	390,6	365,9	361,3	-8%
GAB	428,9	597,2	878,6	105%
GE	275,4	285,4	461,8	68%
RCA	55,7	58,5	58,5	5%
TCD	225,1	231,5	443,4	97%
CEMAC	2467,2	2444,0	3120,3	26%

Sources: estimations

### III-SOLDES

Malgré le contexte, la volonté de maîtrise des finances publiques à travers les lois de finances rectificatives et le respect des engagements pris avec le Fonds Monétaire International (FMI) ont amené les Etats de la sous-région à améliorer le déficit budgétaire base engagements de la CEMAC au deuxième trimestre 2020, passant de -495 à -239 milliards. Au Gabon par exemple, l'exécution des opérations financières de l'Etat laisse apparaître un solde net excédentaire de 216,8 milliards FCFA. Ce solde est en nette amélioration par rapport à celui enregistré au deuxième trimestre 2019 qui était déficitaire à 21,6 milliards FCFA.

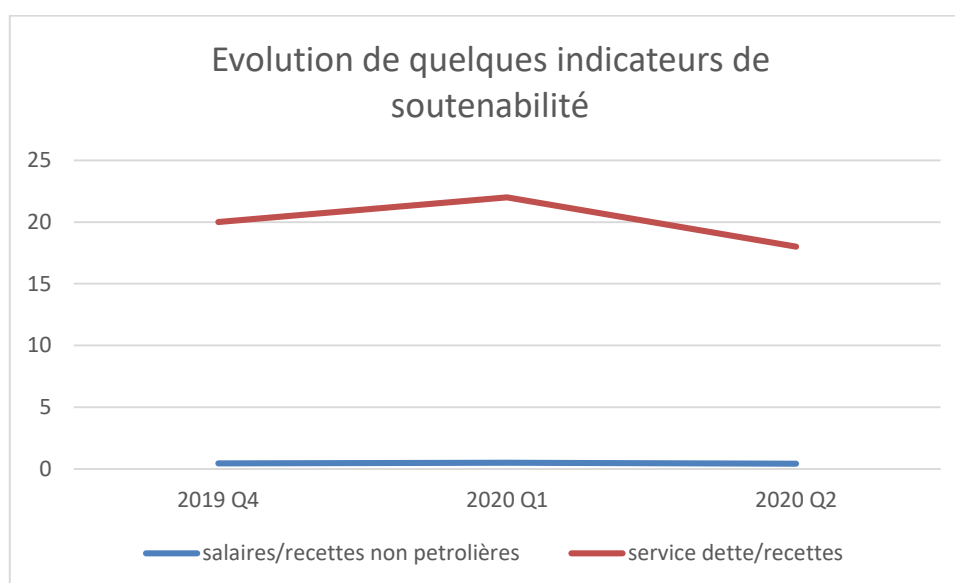
<b>Soldes budgétaires de la CEMAC : premier et deuxième trimestre 2020</b>		
<b>(milliards de F CFA)</b>		
	<b>2020 Q1</b>	<b>2020 Q2</b>
Recettes totales	1 949,0	2 881,3
Depenses globales	2 444,0	3 120,3
Solde budgétaire (base eng hors	-495,0	-239,1
Variations des arriérés	-98,0	-150,0
Solde budgétaire (base tresoreri	-397,0	-89,1

Les économies de la CEMAC étant fortement dépendantes du secteur extérieur, l'escalade des tensions commerciales expose la sous-région au risque de fluctuation des cours des matières premières. Il existe en effet un risque majeur lié aux fluctuations des cours des matières premières, notamment le pétrole, du fait de la probable corrélation entre l'évolution du solde global de la CEMAC et les fluctuations des cours des matières premières.

### B-EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Depuis le premier trimestre 2020, la situation de la dette publique est marquée par les incertitudes liées à l'impact de la pandémie sur la capacité des Etats à continuer à honorer leurs engagements intérieurs et extérieurs, tout en mobilisant les ressources nécessaires pour faire face aux effets socio-économiques pendant et après la crise. En République Centrafricaine, la dette globale a subi une légère hausse de 2% ; au Cameroun, à fin avril 2020, l'encours de la dette publique et à garantie publique est estimée à 8 826 milliards de FCFA, soit 38,6 % du PIB. Cet encours est en hausse de 5,4 % par rapport à la situation à fin décembre 2019 et de 15,7 % en glissement annuel. Au Tchad, les remboursements des titres publics s'élèvent à 37,38 milliards de FCFA, dont 30,86 milliards de FCFA pour les BTA et 6,52 milliards de FCFA pour les OTA.

## C-EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS DE SOUTENABILITE



Le ratio **salaires/recettes non pétrolières** a légèrement diminué sur la période observée du fait de l'accroissement des recettes non pétrolières au deuxième trimestre. Par contre, le ratio **service de la dette/recettes** qui a fortement augmenté au 1<sup>er</sup> trimestre par rapport au quatrième trimestre 2019 a baissé au 2<sup>ème</sup> trimestre, suite aux reports d'échéances accordés aux pays de la CEMAC par plusieurs partenaires financiers extérieures.

Comme partout ailleurs dans le monde, la pandémie de la Covid-19 a entraîné en zone CEMAC la perturbation des chaînes d'approvisionnement, la chute de l'offre et de la demande, le ralentissement des flux de capitaux et la baisse des recettes d'exportation de la plupart des produits de base. Parallèlement, la riposte à la crise a entraîné une hausse des dépenses de façon globale. Les finances publiques ont ainsi été mises sous tension. Grâce à la remontée des cours enregistrée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 et compte tenu du fait que les recettes fiscales du deuxième trimestre sont liées au niveau d'activité antérieur, on a enregistré une hausse des recettes. Pour les prochains trimestres, la situation risque d'être moins favorable, avec la réinstauration du confinement dans plusieurs pays partenaires. Face à cette situation, les pays de la CEMAC ont eu recours aux lignes de financement du FMI et de la Banque Mondiale pour soutenir leurs différents plans de relance internes, et envisagent pour certains, notamment le Cameroun, de revenir sur l'essentiel des allègements fiscaux sur les produits de première nécessité accordés en 2008 pour lutter contre la vie chère ; le plan de riposte contre la Covid-19 prévoit toutefois (voir encadré), d'importantes mesures fiscales en faveur des entreprises les plus sinistrées.

Pour permettre une reprise d'activité pour les entreprises lourdement touchées par la pandémie, la plupart des pays de la CEMAC ont maintenu une orientation expansionniste de leur politique budgétaire, pour accroître les chances de redécollage de leurs économies. La

situation des finances publiques de la CEMAC en 2020 restera cependant tributaire de l'évolution de la pandémie.

**Encadre : CAMEROUN : LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT FACE A LA CRISE DE LA COVID-19**

Lors de la 11ème session du CAMEROON BUSINESS FORUM tenue en OCTOBRE 2020, le gouvernement camerounais a annoncé un ensemble de mesures générales et spécifiques, d'un coût total estimé à 480 milliards de F CFA, destinées à renforcer le système de santé, accroître la résilience économique et financière du pays, préserver les approvisionnements stratégiques, renforcer la recherche et l'innovation, et améliorer la résilience sociale. Ces mesures de riposte couvrent la période 2020-2022.

En ce qui concerne les mesures d'ordre général, on peut citer entre autres :

- Au niveau financier
  - le relèvement, pour les entreprises sinistrées, du plafond de garantie des prêts accordés par les banques de 40 milliards à 200 milliards de FCFA,
  - la titrisation de la dette intérieure afin d'animer le marché secondaire et améliorer la trésorerie des entreprises,
  - l'augmentation du plafond de remboursement des crédits TVA de 6 milliards à 7 milliards,
  - le relèvement du seuil d'exonération des intérêts sur les comptes d'épargne à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de FCFA 10 millions à FCFA 50 millions,
  - l'exonération de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers des intérêts sur les bons de caisse autres que ceux émis par le trésor public et souscrits pour une période supérieure à une année,
  
- En matière de fiscalité
  - la réduction de 2% à 1,5% du taux de l'acompte et du minimum de perception au profit des entreprises cotées en bourses,
  - la prorogation d'une année supplémentaire de la période de reports des déficits fiscaux et des amortissements réputés différés au profit des entreprises relevant des secteurs directement affectés par la COVID-19,
  - la déductibilité totale des moins-values sur cession des créances des entreprises en restructuration relevant des secteurs affectés par la crise sanitaire.

Des mesures spécifiques ont été prises pour l'hôtellerie avec notamment l'exemption de l'impôt sur les sociétés en 2021, le secteur Transport avec la suppression de la taxe à l'essieu. Des mesures d'allègement fiscal sont également prévues pour les secteurs des TIC, de la santé, agricoles, et forestiers.